

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Martial de Montmollin – JO de Sotchi : Que diable allaient-ils faire dans cette galère ?

Rappel de l'interpellation

Les JO de Sotchi sont controversés. En effet, aux problèmes de respect des droits humains en Russie, souvent soulevés par les organisations telles Amnesty International ou Human Right Watch et récemment illustrés par la fameuse législation " contre la propagande homosexuelle ", se sont ajoutés de graves atteintes à l'environnement et aux droits humains dans l'organisation des jeux et la construction des installations.

De nombreux chefs d'Etats ont refusé de s'y rendre. Ces personnes voulaient ainsi ne pas donner une quelconque caution aux agissements du gouvernement russe et au comité d'organisation des jeux.

Or, deux conseillers d'Etat, MM. Broulis et Leuba, se sont rendus à Sotchi. Ce déplacement pose la question de savoir comment le Conseil d'Etat compte intégrer la question des droits humains dans ses relations internationales. En effet, les Etats européens, y compris la Suisse, ont une stratégie en la matière. Le Conseil d'Etat, dès lors qu'il entretient des relations internationales, ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur la prise en compte des droits humains et des atteintes à l'environnement dans ses relations et déplacements internationaux.

Questions au Conseil d'Etat

- 1) M. Broulis ayant déclaré dans la presse que le but de ce double déplacement n'était pas d'évoquer la candidature de Lausanne aux JO de la jeunesse, quel est donc le gain pour le canton de ce voyage ?*
- 2) Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur le respect des droits humains et sur l'impact environnemental dans le cadre des jeux olympiques de Sotchi ?*
- 3) En se rendant à Sotchi, le Conseil d'Etat n'apporte-t-il pas une forme de caution à la politique du gouvernement russe, alors même que de nombreux chefs d'Etats ont refusé le voyage pour protester contre les violations des droits humains et environnementaux ?*
- 4) Le Conseil d'Etat considère-t-il que ces violations ne sont pas assez graves pour qu'il réagisse d'une quelconque manière, par exemple par une absence aux jeux ?*
- 5) Comment le Conseil d'Etat compte-t-il intégrer la question des droits humains et des droits environnementaux dans ses déplacements et ses relations internationales ?*

Réponse

Depuis les années 2000, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne, avec le soutien de la Confédération, ont mis en place des conditions-cadres pour l'accueil des fédérations et organisations sportives internationales. A ce jour, plus de 50 d'entre elles ont installé leur siège dans le canton, octroyant ainsi à la région vaudoise le titre officieux de capitale mondiale de l'administration du sport. Pour maintenir l'efficacité de cette politique publique qui débouche sur la présence de plus de 1300 emplois et 200 millions de francs de retombées financières annuelles (étude 2007), il est indispensable pour le Canton et la Ville d'être pro-actifs et visibles auprès des décideurs sportifs. Ainsi, depuis maintenant 12 ans, notre région et sa capitale sont chaque année présents lors de SportAccord Convention, le congrès sportif annuel réunissant toutes les fédérations sportives internationales, profitant de cette semaine pour entretenir et développer le réseau, travailler à convaincre de nouvelles fédérations et organisations de venir s'installer dans le canton.

Parallèlement, depuis 2008, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne organisent lors de chaque Jeux olympiques une soirée, en y invitant tous les acteurs du sport international (fédérations, comités nationaux olympiques, membres du Comité international olympique, personnalités vaudoises, ainsi que médias suisses et internationaux).

En présence du Président du Comité international olympique, ainsi que du Président de la Confédération ou du Conseiller fédéral en charge des sports, ces soirées sont une occasion unique de présenter la Suisse, le canton de Vaud et la ville de Lausanne comme terre d'accueil des fédérations.

Pour ce qui est des JO de Sotchi, en raison de la candidature aux Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, la commission d'éthique du CIO a demandé au Canton et à la Ville d'abandonner l'organisation de cette soirée. Toutefois, le Conseil d'Etat a trouvé opportun de répondre favorablement à l'invitation du CIO à assister aux Jeux olympiques. D'une part cela relève de la simple politesse et du maintien de très bonnes relations avec le CIO, d'autre part cette présence a permis de discuter de certaines préoccupations (votations contre l'immigration de masse), de projets stratégiques pour la région et Lausanne (création Cluster du sport international) et de continuer à tenter de convaincre certaines fédérations d'établir leur siège dans notre région.

Réponse à la question 1

M. Broulis ayant déclaré dans la presse que le but de ce double déplacement n'était pas d'évoquer la candidature de Lausanne aux JO de la jeunesse, quel est donc le gain pour le canton de ce voyage ?

Avec le congrès SportAccord, il s'agit du seul rendez-vous où les autorités vaudoises et lausannoises peuvent rencontrer une très grande quantité de responsables du sport mondial réunis au même endroit au même moment. Les rencontres et discussions possibles avec l'ensemble des acteurs du sport international permettent d'avancer sur des dossiers stratégiques et rendre visible le canton de Vaud lors des Jeux olympiques.

Réponse à la question 2

Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur le respect des droits humains et sur l'impact environnemental dans le cadre des jeux olympiques de Sotchi ?

Les thèmes des droits de l'homme et de l'environnement sont des questions auxquelles le Conseil d'Etat est sensible. Il n'en demeure pas moins que la diplomatie helvétique ne relève pas des attributions cantonales mais de celles de la Confédération. Dès lors, le Conseil d'Etat se contraint à tenir modestement sa place, ce qui ne l'empêche pas de rester attentif à ces questions.

Réponse à la question 3

En se rendant à Sotchi, le Conseil d'Etat n'apporte-il pas une forme de caution à la politique du gouvernement russe, alors même que de nombreux chefs d'Etats ont refusé le voyage pour protester contre les violations des droits humains et environnementaux ?

En se rendant à Sotchi, le Conseil d'Etat répond à une invitation du CIO et non du gouvernement russe. La présence vaudoise et lausannoise ne comprenait donc aucune notion de soutien ou de condamnation de la politique menée par un état tiers. Et comme mentionné à la question 1, la présence de l'ensemble des acteurs du sport international représente une opportunité de défendre notre position dans le marché concurrentiel de l'administration du sport international et de la politique d'accueil des fédérations.

La présence des deux Conseillers d'Etat qui se sont succédés à Sotchi a également permis au canton de Vaud de participer à différents autres événements de relations publiques, dont une rencontre avec les autorités fédérales (Président de la Confédération, Conseiller fédéral en charge des sports) et d'aborder avec eux différents dossiers en lien avec la politique du sport international.

Réponse à la question 4

Le Conseil d'Etat considère-t-il que ces violations ne sont pas assez graves pour qu'il réagisse d'une quelconque manière, par exemple par une absence aux jeux ?

Pour le Conseil d'Etat, la présence aux Jeux olympiques répond essentiellement à un objectif de défense et maintien de la place de notre canton dans un monde du sport international toujours plus concurrentiel. Il est absolument indispensable de montrer une présence du Canton et de la Ville, capitale olympique, lors de chacune des éditions des JO et d'y prendre un grand nombre de contacts.

Réponse à la question 5

Comment le Conseil d'Etat compte-t-il intégrer la question des droits humains et des droits environnementaux dans ses déplacements et ses relations internationales ?

Comme mentionné au point 2, ces questions ne relèvent pas des compétences cantonales.

En revanche, le Conseil d'Etat suit attentivement les travaux de l'Union mondiale des villes olympiques (UMVO), dont le siège est à Lausanne et qui est présidée par le syndic de Lausanne. Pour mémoire, l'Union Mondiale des Villes Olympiques est une association destinée aux villes désirant s'associer au Mouvement Olympique. Cette association compte des villes olympiques et des villes candidates aux Jeux olympiques. Elle a été créée pour que les organisateurs de jeux puissent se rencontrer et profitent des expériences du passé pour tenter de ne pas reconduire certaines erreurs, notamment dans les questions touchant à l'environnement et au développement durable.

A ce jour, 29 villes ont rejoint l'UMVO parmi lesquelles Tokyo, dont l'organisation des jeux devrait tirer parti des expériences du passé pour se faire de manière respectueuse de l'environnement.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 juin 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean